
États des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention de la commune de Paris au 28 nivôse et au 1er pluviôse, lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

États des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention de la commune de Paris au 28 nivôse et au 1er pluviôse, lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 539-540;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36660_t2_0539_0000_13

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Mention honorable, insertion au bulletin (1).
Renvoyé au comité d'instruction publique (2).

[Paris, s. d.; A la Conv.] (3)

« Citoyens représentants,

Je ne crains pas de faire hommage à la plus auguste assemblée du monde du plus petit de tous les livres sur la plus importante de toutes les matières.

Daignez accueillir ce *Catéchisme-civique*, dont j'ai puisé les principes dans vos *Séances*, et dans les écrits de *J.-J. Rousseau* et de *Montesquieu*, triple source de lumières pour tous ceux qui ont le bonheur de vous entendre et de les lire.

Cet ouvrage est terminé par une triple pétition qui intéresse la *fortune publique*, la prospérité de nos *armes*, et le *bonheur* de la patrie, que j'idolâtre, et dont le salut à la gloire sont votre ouvrage.

Votre sagesse, Citoyens-Représentans, mettra à mes idées le prix qu'elles méritent, elle n'en saurait mettre à la pureté des intentions qui ont guidé ma plume ni au profond respect que j'ai pour nos loix et nos sages Législateurs.

SERANE, instituteur, quai de Maillot, n^o 46, Paris.

20

La société populaire de Montdoubleau, chef-lieu de district, département de Loir-et-Cher, dans une adresse en date du 26 nivôse, qui respire le républicanisme le plus pur, s'unit aux représentants du peuple qui doivent décerner des couronnes civiques aux vainqueurs de Toulon et de Landau (4). [Elle] fait passer au président de la Convention une somme de 200 l. pour être distribuée à ceux de la garnison de Landau qui seront jugés par les représentants du peuple s'être distingués par leur bravoure : elle demande que, sur cette somme, 50 l. soient délivrées au brave républicain qui s'est emparé d'une pièce de canon après avoir coupé la tête à un canonnier ennemi; et pareille somme au garde clocher de Landau (5), qui a vu consumer sa maison avec le flegme d'un républicain. Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix (6).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux représentants du peuple à Landau.

21

Le district de Bois-Commun (7), invite les représentants du peuple français à ne quitter leur poste qu'avec le titre glorieux de pacificateurs. Il expose que la vente des biens des émigrés se fait avec le plus grand succès sur son territoire.

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

(1) P.V., XXX, 35. Bⁱⁿ, 3 pluv. (suppl^t). Mention dans *J. Mont.*, p. 568; *C. Eg.*, p. 179.

(2) Mention marginale de la main de T. Berlier. Reproduit par *J. Mont.*, p. 568; Le C. d'Instruction publique a nommé Ferry, rapporteur, le 11 pluv. (3) F^{iv}^D 1008^D, pl. 1, p. 1633. *Catéchisme joint*.

(4) Bⁱⁿ, 3 pluv. (suppl^t).

(5) Il s'agit du cⁿ Klée. Voir ci-dessus.

(6) P.V., XXX, 35. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 57; *C. Eg.*, p. 181.

(7) Voir ci-dessus, même séance, n^o 1.

(8) P.V., XXX, 36. Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl^t).

[Boiscommun, 29 niv. II] (1)

« Représentants du peuple français.

Une constitution assise sur les bases immuables de la liberté et de l'égalité, le monstre du fanatisme étouffé dans la Vendée, l'hydre du fédéralisme abattue dans le Midi; du Levant au nord, les cohortes du despotisme repoussées et vaincues, un gouvernement révolutionnaire enfin dont la marche rapide renverse les projets liberticides de la malveillance et de l'aristocratie. Tels sont vos droits à la reconnaissance et à l'attachement de tous les François. Eh bien ! couronnez vos travaux et votre ouvrage, donnez à l'Europe le repos dont elle a besoin et ne quittez votre poste, qu'avec le titre glorieux de pacificateurs. Tel est le vœu des administrateurs montagnards du district de Boiscommun.

La vente des biens d'émigrés est ouverte. Chaque décade voit passer une portion de leurs propriétés dans les mains des sans-culottes.

La première vente dont l'estimation étoit de 72 941 l. a été portée à 136 085 l.

La deuxième de 12 522 l. a été portée à 34 395 l.

Des calices, des patènes, des ciboires et autres bijoux de cette espèce vont partir incessamment pour le trésor national. D'autres objets moins précieux sont partis pour la Monnoie d'Orléans; les dons patriotiques s'accroissent dans nos magasins.

C'est ainsi que nos administrés et nous prouverons dans tous les temps que c'est du fond de nos cœurs que partent les cris; Vivent la République et la Montagne.»

J. B. LACOURCELLE (présid.), GAUCHET, LAUMONIER l'aîné (agent nat.) [et six autres signatures].

22

Les administrateurs du département de police de Paris font passer à la Convention nationale deux états des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention, dont l'un, du 28 nivôse, en porte le nombre à 5092, et l'autre, du premier pluviôse, à 5179 (2).

[Commune de Paris, 29 niv. II. Etat du 28 niv.] (3)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	481
Grande-Force	616
Petite-Force	290
Sainte-Pélagie	225
Madelonnettes	233
Abbaye	134
Bicêtre	790
A la Salpêtrière	342
Chambres d'arrêt, à la Mairie	115
Luxembourg	456
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ...	428
Irlandois, rue du Cheval Vert	28
Les Picpus, Fbg St-Antoine	131
Réfectoire de l'Abbaye	65
Les Angloises, rue St-Victor	120
Les Angloises, rue de Loursine	86

(1) C 290, pl. 914, p. 25.

(2) P.V., XXX, 36. Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl^t).

(3) C 291, pl. 930, p. 21. Signé Heussée, Soullis, S. Muses.

Les Carmes, rue de Vaugirard	194
Les Angloises, Fbg St-Antoine	36
Ecoissais, rue des Fossés St-Victor	80
Maison des Fermes	27
Maison Mahay, rue du Chemin Vert	63
Bénédictins anglois, rue de l'Observatoire	46
TOTAL	5 092

[Commune de Paris, 2 pluv. II. Etat du 1^{er} pluv.]
(1)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	484
Grande-Force	606
Petite-Force	299
Sainte-Pélagie	231
Madelonnettes	191
Bicêtre	788
A la Salpêtrière	339
Chambres d'arrêt, à la Mairie	125
Maison des Fermes	27
Luxembourg	456
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	435
Irlandois, rue du Cheval Vert	28
Les Picpus, Fbg St-Antoine	144
Réfectoire de l'Abbaye	71
Les Angloises, rue St-Victor	120
Les Angloises, rue de Loursine	85
Les Carmes, rue de Vaugirard	200
Les Angloises, Fbg St-Antoine	36
Ecoissais, rue des Fossés St-Victor	79
Saint-Lazare, Fbg St-Lazare	72
Maison Mahay, rue du Chemin Vert	67
Belhomme, rue Charonne, n° 70	110
Bénédictins anglois, rue de l'Observatoire	46
TOTAL	5 179

23

La société républicaine de Sézanne (2) annonce qu'elle va joindre 34 marcs d'argenterie, provenant d'églises, à l'envoi qu'elle a déjà fait de 900 marcs à la Monnoie de Paris :

Elle a fait passer à Châlons, pour le casernement des troupes, 246 matelas, 220 couvertures, 230 traversins, 405 draps et 33 marmites. Une partie de ces objets est en pur don. Elle a aussi armé un cavalier jacobin.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

La société populaire de Sézanne écrit qu'elle a adressé à la Monnaie de Paris neuf cents marcs d'argenterie provenant de ses églises; qu'il en reste trente-quatre autres qui seront joints aux nouveaux dons pour un envoi postérieur. Ainsi arrivent de par-tout les dépouilles du fanatisme.

Elle a fait passer à Châlons, pour le casernement des troupes, dont partie en pur don, 245 matelas, 220 couvertures, 230 traversins, 405 draps et 33 marmites.

Vous méritez bien qu'on pense à vous, défenseurs de la liberté.

Il existe encore en dépôt dans cette commune 897 chemises, 5 vestes, 4 culottes, 150 paires de

(1) C 291, pl. 930, p. 22. Signé Heussée, Gagnan, Cailleux, Cordas.

(2) Marne.

(3) P.V., XXX, 36. Bⁱⁿ, 3 pluv. (suppl^t).

bas, 156 paires de souliers, 162 paires de guêtres, plus de 300 livres pesant de bandes, compresses et charpie; 198 l. 13 s. en numéraire, 900 l. en assignats, qui seront convertis en souliers et chemises, dont on attend l'ordre de la destination.

Le cavalier jacobin, monté, armé et équipé par cette société, a été incorporé dans le 23^e régiment de chasseurs.

Cette société termine en annonçant qu'elle a célébré la fête des victoires de la République, en applaudissant à l'établissement du gouvernement révolutionnaire, et invitant la Convention à rester à son poste (1).

24

Le citoyen Claude Dereyroles (2) fait don à la patrie d'un contrat de rente sur les tailles, au principal de 2,902 l. 10 s., avec les intérêts et les arrérages échus.

Mention honorable, insertion au Bulletin (3).

25

L'agent national près le district de Beauvais envoie un état d'argenterie et vermeil provenant des églises de 30 communes, et montant à 382 marcs qu'il fait porter à la Monnoie, ainsi que 200 cloches et plusieurs milliers de cuivre (4). (Applaudi).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Beauvais, 25 niv. II] (6)

« Au Républicain, président de la Convention, Je te prie, Républicain, de mettre sous les yeux de la Convention l'état détaillé ci-joint de 382 marcs d'argenterie et vermeil que je fais porter à la Monnoie; lesquels proviennent des dons librement offerts par 30 communes du district de Beauvais qui ont repoussé le culte de l'erreur et du mensonge pour embrasser celui de la vérité et de la Raison.

J'envoie également 200 cloches, plusieurs milliers de cuivres de toutes qualités, que les bons républicains des campagnes destinent à former les foudres exterminateurs des tyrans et vengeurs de la Liberté des peuples.

Ce n'est pas à ces seules offrandes que se sont bornés ces vrais citoyens. A peine ont-ils su les besoins de nos défenseurs, qu'ils ont couvert l'autel de la Patrie de bas, de souliers et chemises.

Les mesures révolutionnaires ont écarté du milieu de ces bons habitants, les fanatiques qui les trompaient, les malveillants qui les inquiétaient et le numéraire qu'on les avait induit à soustraire de la circulation, est venu s'échanger à la caisse du district contre le papier républicain !

(1) J. univ., p. 1523.

(2) Receveur du distr. de Brioude (H^{te}-Loire). Il a remis ce contrat au repr. Delcher (M.U., XXXVI, 90; Ann. patr., p. 1735.)

(3) P.V., XXX, 37. Bⁱⁿ, 3 pluv. (suppl^t) et 7 pluv. (2^e suppl^t).

(4) P.V., XXX, 37. Mention dans M.U. XXXVI, 59; J. Sablier, n° 1093; J. Fr., n° 486; Ann. patr., p. 1736; C. Eg., p. 179.

(5) Bⁱⁿ, 3 pluv. (suppl^t).

(6) C 290, pl. 914, p. 27, 28.